

DEPARTEMENT D'
EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
DREUX

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS
28410 BOUTIGNY-PROUAIS

CANTON DE
NOGENT-LE-ROI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 20 AOUT 2008

Convocation du :
18 Août 2008

L'an deux mil huit, le mercredi vingt Août, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
18 Août 2008

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents. Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Jean-Philippe ADELAÏDE, Guillaume DELLERUE, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Isabelle PETIT, Stéphane PICARD.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 18

Etaient absents :
Jean-Marc BARRIÉ ayant donné procuration à Josette JOYEUX
Frédéric BENOIST ayant donné procuration à Isabelle PETIT,
Daniel BRUNET ayant donné procuration à Marc BALLESTEROS,
Pierre GAPILLOU ayant donné procuration à Guillaume DELLERUE,
Pascal GASTINEAU ayant donné procuration à Mireille ÉLOY
Fabrice GEFFROY ayant donné procuration à Corine LE ROUX,
Valérie THEVEUX ayant donné procuration à Jean-Philippe ADELAÏDE,
Anne DEMERLÉ.

Isabelle PETIT est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H40.

Madame le Maire en préambule procède à la lecture du texte précisant l'autorisation de réunir le conseil municipal en urgence (avec un délais inférieur à 3 jours) pour traiter un point ne pouvant attendre le prochain conseil municipal prévu. Suite à cette lecture Madame le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal si chacun en est d'accord pour étudier le point prévu à l'ordre du jour soit, la délibération pour modification du règlement général d'inscription à la cantine scolaire pour la rentrée 2008/2009. L'approbation à l'unanimité de l'ordre du jour étant faite, Madame le maire procède à l'étude de ce point. :

1 MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL D'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2008/2009.

Mme le Maire en concertation avec Monique Petit fait une proposition aux membres du Conseil Municipal d'une modification du règlement général d'inscription à la cantine scolaire suite à différentes demandes de parents d'élèves. Cette modification porte principalement sur le risque d'allergie alimentaire.

Après échanges entre les membres du conseil municipal il est décidé d'abonder l'Article 1 de ce règlement en ajoutant une notification pour les enfants allergiques à certains produits alimentaires, à savoir :

« Par mesure de sécurité et de responsabilité, aucune enfant ne sera autorisé à amener son propre panier repas. Seuls les repas fournis par le prestataire choisi seront servis aux enfants. Sur demande des parents, des menus sans porc seront servis.

Pour les enfants présentant des allergies aux poissons et aux œufs, le prestataire substituera ces ingrédients UNIQUEMENT POUR LE PLAT PRINCIPAL moyennant la fourniture d'un certificat médical délivré par un allergologue.

Pour les enfants présentant des allergies aux autres produits alimentaires et/ou aux poissons et aux œufs entrant dans la composition d'un menu journalier en dehors du plat principal, le prestataire n'effectuera aucune substitution et ces produits seront donc servis aux enfants lors des repas ».

Le seul objectif de cette notification étant de garantir la santé de l'enfant.

Pour répondre à la demande des parents ne pouvant accueillir leurs enfants le midi, un appel sera lancé aux nourrices de notre village par l'intermédiaire du site internet de la commune, afin de constituer une liste de nourrices acceptant de recevoir les enfants au déjeuner. Les coordonnées de ces nourrices seront bien sûr communiquées aux parents intéressés.

Pour l'article 4 de ce même règlement un complément d'information sera ajouté pour expliquer les conditions d'inscription ou d'annulation d'un repas.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent la modification du règlement général d'inscription à la cantine scolaire dès la rentrée 2008/2009 à l'unanimité.

Clôture du conseil municipal à 21H45

Prochain conseil le 29 août 2008 à 20H30